



S A T O M



**COMMUNE
D'AIGLE**

Communiqué de presse

Aigle, 13 janvier 2022

Réseau de chauffage à distance : Satom SA et la commune d'Aigle précisent leur intention

La commune d'Aigle confirme son intérêt pour l'extension du réseau de chauffage à distance avec Satom SA. Cette solution énergétique durable est privilégiée pour le futur Hôtel de Ville, qui doit être agrandi et rénové. La Municipalité a donc signé une lettre d'intention portant sur les études de faisabilité présentées par Satom SA concernant les possibilités de déployer un réseau de chauffage à distance sur le territoire communal. Satom SA travaille déjà sur l'avant-projet et se prépare à approuver le crédit d'investissement d'ici juin 2022.

En signant une lettre d'intention avec Satom SA, les autorités d'Aigle font un pas important dans la décarbonation de leur commune, actuellement chauffée à 86 % par des énergies fossiles. Cette mesure s'inscrit clairement dans le programme de politique énergétique communal pour la législature 2021-2026. Le raccordement au futur réseau de chauffage à distance (CAD) de Satom SA est une solution énergétique déterminante pour la Municipalité qui prévoit de raccorder l'Hôtel de Ville, à l'occasion des importants travaux définis pour son assainissement, sa rénovation et son agrandissement. À ce sujet, un préavis à caractère d'urgence sera prochainement traité par l'organe délibérant aiglon.

Comité de pilotage créé

Un projet de convention entre les parties impliquées est en cours d'élaboration et un comité de pilotage (COFIL) a été créé. Il est composé de spécialistes de Satom SA ainsi que du responsable technique et des représentants des autorités politiques aiglones dont le syndic M. Grégory Devaud. Il est présidé par M. Jean-Luc Duroux, municipal et membre du conseil d'administration de Satom SA. Le COFIL a pour objectif notamment de préparer, d'initier et de lancer ce projet ambitieux, de définir le planning et les tracés optimisés tenant compte des autres travaux projetés par la Commune, d'assurer le suivi de la mise en œuvre du projet.

De son côté, Satom SA soumettra à son Conseil d'administration un crédit d'investissement pour le développement du réseau CAD, entièrement financé par ses soins, et présentera le projet à son assemblée générale d'ici à fin juin prochain. Les travaux pourraient débuter au deuxième semestre 2022, pour une période de 8 à 10 ans. Ils seront organisés et planifiés en étroite coordination avec les instances de la Commune, afin de rechercher toutes les synergies possibles au niveau des autres infrastructures telles que la future STEP intercommunale, en vue de limiter les nuisances au niveau des fouilles.

Une réduction de 70 % des émissions de CO₂

Comme le fait déjà Satom SA pour quelque 450 bâtiments des communes de Monthey et Collombey-Muraz, le projet de chauffage à distance pour la commune d'Aigle permettrait de raccorder plus de 800 bâtiments,

représentant environ deux tiers des besoins avec une énergie d'origine locale et décarbonée. Le volume d'énergie pouvant être livré dans ce nouveau réseau pourrait atteindre 80 GWh, ce qui équivaut à environ 8,7 millions de litres de mazout non utilisés par année. Ainsi, la commune d'Aigle pourrait réduire ses émissions annuelles de CO₂ de 70%, soit d'environ 22'000 tonnes par année.

Les parties prenantes au projet peuvent compter sur plus de 10 ans d'expérience de Satom SA dans la planification et la conduite de projets et travaux liés au réseau de chauffage à distance. Parallèlement, Satom SA étudie également l'extension de son réseau de chauffage à distance sur d'autres communes voisines du Chablais vaudois et valaisan.

Avec la réalisation d'un chauffage à distance sur leur territoire, les Communes participent activement à la transition écologique et à la réduction des émissions de CO₂ et s'alignent concrètement avec les objectifs de la stratégie énergétique de la Confédération et de l'État de Vaud.

Contacts :

Grégory Devaud, syndic d'Aigle, gregory.devaud@aigle.ch, 079 641 64 37

Daniel Baillifard, directeur général de Satom SA, daniel.baillifard@satomsa.ch, 024 473 88 19

Jean-Luc Duroux, municipal aiglon, président du COPIL et membre du Conseil d'administration de Satom SA, jean-luc.duroux@aigle.ch, 079 663 71 67

Annexes :

À télécharger sur le lien (disponible jusqu'au 27.01.22) www.grosfichiers.com/zwC6JYHG7pF

- Plan prévisionnel du tracé du CAD. Copyright swisstopo
- Photo COPIL CAD entre Satom SA et commune d'Aigle. Légende : de g. à d. Jean-Luc Duroux, municipal Aigle, Samuel Claret, responsable département Projets Satom SA, Mentor Ilazi, responsable thermoréseau Satom SA, Grégory Devaud, syndic d'Aigle. Photo LDD